

MAIRIE D'HANGEST SUR SOMME



Note de présentation du Budget Primitif (budget assainissement) 2025

La loi 2013-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire, la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour que les citoyens puissent en saisir les enjeux.

Le date limite de vote du Budget Primitif est le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, il sera voté le 14 avril 2025. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de poursuivre les efforts de gestion

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes permettant au service d'assurer le quotidien.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la maintenance et la consommation énergétique du réseau, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en section de fonctionnement à 190 184.35 €.

c. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère générales	64 272.51	70	Ventes produits fabriqués	82 000.00
014	Atténuation de produits	4 550.00	74	Subventions d'exploitation	10 100.00
65	Autres charges de gestion courante	400.00	75	Autres produits de gestion courante	3 950.67
66	Charges financières	52 784.66	77	Produits spécifiques	83 370.45
67	Charges exceptionnelles	16 000.00	042	Opérations ordre entre sections	10 763.23
68	Dotations aux provisions dépréciations	2 796.00			
042	Opérations ordre entre sections	44 138.00			
	Déficit antérieur	5 243.18			
		190 184.35			190 184.35

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Elle concerne des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

- Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.
- Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues en lien avec l'extension du réseau et les emprunts.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en section d'investissement à 219 344.44 euros

MAIRIE D'HANGEST SUR SOMME

c. Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	3 210.00	10	Dotations	101 770.00
23	Immobilisations en cours	143 981.84	040	Opération ordre entre sections	44 138.00
16	Emprunts et dettes	57 409.37	041	Opérations patrimoniales	3 980.00
040	Opérations ordre entre sections	10 763.23		Excédent reporté	69 456.44
041	Opérations patrimoniales	3 980.00			
		219 344.44			219 344.44

Le maire, Gérald BEC